



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## espaces naturels

Question écrite n° 2894

### Texte de la question

M. Jean-Michel Ferrand attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la nécessité de doter de ressources propres le fonds de gestion de l'espace rural. Le FGER est devenu, en peu de temps, un excellent outil au service des agriculteurs et de la politique de développement du milieu rural, permettant une véritable valorisation de l'espace au profit de tous, par les agriculteurs. Les actions initiées dans le cadre du fonds sont essentielles : entretien et réhabilitation de l'espace rural, notamment par la lutte contre la déprise agricole, installation de jeunes agriculteurs, entretien des zones difficiles et embellissement des paysages. L'avant-projet de budget pour 1998 ne semble par prévoir de dotation du FGER, alors que le fonds fait la preuve grandissante de son efficacité. Il paraît donc indispensable de conserver au FGER les moyens de remplir son rôle et de poursuivre ses actions en 1998. Au-delà, il devient urgent de doter le FGER d'une ressource propre, car il a été victime depuis sa création des aléas de l'annualité budgétaire, ainsi que de nombreux gels et annulations. Cette situation entrave la conduite de projets sur le long terme et nuit à l'efficacité et à la crédibilité du FGER. Il lui demande quelles mesures il entend prendre en vue de maintenir, pour 1998, la dotation du FGER, et de le doter, pour les années à venir, de ressources propres.

### Texte de la réponse

Le fonds de gestion de l'espace rural créé en 1995 a pour objet de soutenir les actions concourant à l'entretien et à la réhabilitation d'espaces agricoles en voie d'abandon, d'éléments naturels du paysage et d'espaces où l'insuffisance d'entretien est de nature à aggraver les risques naturels. Sa gestion est très largement déconcentrée dans la mesure où la mise en oeuvre des actions s'effectue dans le cadre des orientations définies à l'échelon départemental par la commission départementale de gestion de l'espace (CODEGE) regroupant en son sein, outre l'administration, des représentants du département des communes concernées ainsi que la profession agricole et les partenaires des milieux économiques et associatif. Du bilan effectué sur trois années de fonctionnement, il s'avère que la majorité des actions réalisées concernent la restauration du paysage et la réhabilitation des espaces ruraux. Ce type d'actions fait l'objet d'une demande sociale croissante qui peut être satisfaite par ce fonds, seul dispositif à rémunérer des actions échappant de plus en plus à la sphère d'influence des activités agricoles tout en ne relevant pas d'une activité marchande ou productive déterminée. Ainsi, compte tenu de son rôle spécifique et de son intérêt pour la société rurale, ce fonds a été doté de 140 MF dans le projet de loi de finances pour 1998, ce qui devrait permettre de soutenir la dynamique créée depuis sa mise en place. Le Gouvernement réfléchit actuellement aux modalités de consolidation, de développement et d'utilisation de ce fonds, dont il mesure tout l'intérêt et l'importance en termes de préservation de la qualité de l'espace rural.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Michel Ferrand](#)

**Circonscription :** Vaucluse (3<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question** : 2894

**Rubrique** : Environnement

**Ministère interrogé** : agriculture et pêche

**Ministère attributaire** : agriculture et pêche

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 8 septembre 1997, page 2817

**Réponse publiée le** : 8 décembre 1997, page 4469